

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 17 DECEMBRE 2020 A 19H00

Présents à la séance : 26

L'An Deux Mil Vingt, le **17 DECEMBRE A 19H00**

Extrait affiché le :
18 décembre 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

7ème séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoints, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme DEL MASTRO Marie-Claire, Mme PIANT Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, M. KIZILDAG Murat, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, Mme ELI Emilie, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Absents excusés:

M. TARDIEU François
M. BURGER Emmanuel

Absente excusée avant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à M. le Maire.

Objet : Convention Territoriale
Globale de la CAF des Vosges.

N° 89/2020

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Dans la continuité du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à son terme le 31 décembre 2019, la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges propose la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (ou **CTG**) portée par la CASDDV pour les communes. Monsieur Stéphane CHMIDLIN, adjoint délégué, en apporte les détails.

La Caisse d'Allocations Familiales des Vosges (CAF des Vosges) contribue à une offre globale de services aux familles sur le département, au travers du versement des prestations légales, du financement des services et des structures, ainsi que de l'accompagnement des familles, des collectivités et des associations dans de nombreux domaines. La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la CAF des Vosges. Elle vient remplacer le dispositif des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), tout en ouvrant le champ de la contractualisation.

La CTG constitue un levier stratégique pour :

- Renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions existantes en direction des habitants d'un territoire.
- Permettre de consolider et de rendre plus efficient le partenariat entre les acteurs locaux.
- Concourir au maintien et à l'optimisation de l'offre globale des services de la Branche Famille pour l'adapter aux besoins des familles et des acteurs du territoire.

- Permettre de rendre plus lisible les engagements des politiques publiques et de mieux communiquer sur les actions mises en œuvre.

Elle synthétise les compétences partagées entre la CAF et les Collectivités Territoriales, et constitue un cadre politique d'une durée de 4 ans qui vise à :

- S'accorder sur le projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé.
- Définir des orientations et des objectifs partagés dans le cadre d'un schéma de développement.

Cette démarche politique s'inscrit dans le Schéma Départemental de Services aux Familles. Elle permet d'en décliner les grands axes, au plus près des besoins du territoire.

La CTG comporte un volet financier appelé « Bonus Territoire ». Les « Bonus Territoire » sont calculés sur la base des financements contractualisés dans les CEJ, lissés si besoin entre les structures du territoire et versés directement aux structures. Ils sont déclinés dans une Convention d'Objectif et de Financement (COF), adossée à la signature d'une CTG.

Un comité de pilotage sera constitué dès janvier 2021 pour réunir les acteurs de l'action sociale du territoire et lancer le travail autour de la CTG.

Dans ce contexte, le Président demande l'autorisation de s'engager dans la démarche CTG, pour aboutir à la signature d'une CTG en 2021 et permettre le maintien des financements de la CAF sur les CEJ échus au 31 décembre 2019.

Ces explications entendues,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, présent et représenté, est unanime à :

- Valider le nouveau dispositif de Convention Territoriale Globale présenté par la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges,
- Donner son autorisation à Monsieur le Président de la CASDDV de s'engager dans la démarche CTG pour aboutir à la signature d'une Convention Territoriale Globale en 2021.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,